

Séance du 15 mars 2024

:-:-:-

Procès-verbal

-:-:-

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars à vingt-deux heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LAFON, Maire d'Alban.

Étaient :

Présents : Mrs. Bernard LAFON, André BERTRAND, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Catherine FAGES, Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs Vincent CROUZET, David HERMAND, Alain NOUAL et Mme Aline ALIBERT ;

Absente représentée : Mme Catherine FAGES (Procuration à Gislain ESPITALIER)

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11 -

Date de la convocation : 08/03/2024 - Date d'affichage : 08/03/2024

Préambule :

- **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 février 2024**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques portant sur ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1. Approbation des Comptes de Gestion ;**
- 2. Présentation et vote du Compte Administratif et Affectation des résultats :**
 - du budget principal de la Commune, exercice 2023,
 - du budget annexe du service de l'Assainissement, exercice 2023 ;
- 3. Affaires et questions diverses ;**

1. Approbation des Comptes de Gestion
--

Délibération n°13-2024

-Budget Principal -Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023

M. André BERTRAND, Adjoint au Maire en charge des finances, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune, exercice 2023, dressé par M. le Trésorier d'Albi, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir indiqué que ce compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune, il propose de procéder à son adoption.

Le Conseil Municipal,

-Ouï M. André BERTRAND, Adjoint au Maire en charge des finances, en son exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le *Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune d'Alban, afférent à l'exercice 2023*, dressé par M. le Trésorier d'Albi, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **APPROUVE** ledit compte de gestion.

Délibération n°14-2024

-Budget Annexe du service Assainissement -Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023

M. André BERTRAND, Adjoint au Maire en charge des finances, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion du Budget Annexe du service Assainissement, exercice 2023, dressé par M. le Trésorier d'Albi, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir indiqué que ce compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune, il propose de procéder à son adoption.

Le Conseil municipal,

-Où M André BERTRAND, Adjoint au Maire en charge des finances, en son exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **DÉCLARE** que le *Compte de Gestion du Budget Annexe du service Assainissement de la Commune d'Alban, afférent à l'exercice 2023*, dressé par M. le Trésorier d'Albi, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ⇒ **APPROUVE** ledit compte de gestion.

**2. Présentation et vote du Compte Administratif et Affectation des résultats :
-du budget principal de la Commune, exercice 2023,
-du budget annexe du service de l'Assainissement, exercice 2023.**

Délibération 15-2024

-Budget Principal –Vote du Compte Administratif de l'exercice 2023

M. André BERTRAND, Adjoint au Maire en charge des finances, présente le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune qui se présente comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales..... A	1 809 617.00	1 088 060.54	2 897 677.54
	Titres de recettes émis*..... B	728 402.18	980 416.19	1 708 818.37
	Restes à réaliser..... C	179 935.00		179 935.00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales.....D	1 809 617.00	1 088 060.54	2 897 677.54
	Engagements.....E	733 284.41		733 284.41
	Mandats émis*.....F	637 443.41	935 353.94	1 572 797.35
	Dépenses engagées non mandatées G=(E-F)	95 841.00		95 841.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent = (B-F) ou Déficit = (F-B)	+90 958.77	45 062.25	136 021.02
	Restes à réaliser			
RESULTAT REPORTE	Excédent = (C-G) ou Déficit = (G - C)	84 094.00		84 094.00
	Excédent reporté Ou Déficit reporté	249 933.17	135 209.54	385 142.71
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12	Résultat de l'ex. + résultat reporté			
	Excédent Ou Déficit	340 891.94	180 271.79	521 163.73
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (Fonds de roulement + RAR) Excédent ou déficit	424 985.94	180 271.79	605 257.73

Après avoir entendu le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune et constaté qu'il est en concordance avec le Compte de Gestion, M. le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de M. André BERTRAND, Adjoint au Maire, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

-Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-12 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune annexé à la présente délibération

Délibération 16-2024

-Budget Annexe du Service Assainissement –Compte Administratif de l'exercice 2023

M. André BERTRAND, Adjoint au Maire en charge des finances, présente le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe du Service Assainissement de la commune qui se présente comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales..... A	472 024.03	133 200.00	605 224.03
	Titres de recettes émis*..... B	27 795.78	154 941.23	182 737.01
	Restes à réaliser..... C	26 601.00	0.00	26 601.00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales.....D	472 024.03	133 200.00	605 224.03
	Engagements.....E	0.00	0.00	
	Mandats émis*.....F	27 475.62	102 345.73	129 821.35
	Dépenses engagées non mandatées G=(E-F)	26 155.00	0.00	26 155.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent = (B-F) ou Déficit = (F-B)	320.16	52 595.50	52 915.66
	Restes à réaliser			
RESULTAT REPORTE	Excédent = (C-G) ou Déficit = (G - C)	+ 446.00	0.00	446.00
	Excédent reporté Ou Déficit reporté	164 116.03	-30 614.35	133 501.68
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12	Résultat de l'ex. + résultat reporté			
	Excédent Ou Déficit	164 436.19	21 981.15	186 417.34
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (Fonds de roulement+RAR)			
	Excédent ou Déficit	164 882.19	21 981.15	186 863.34

Après avoir entendu le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe du Service Assainissement de la commune et constaté qu'il est en concordance avec le Compte de Gestion, Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de M. André BERTRAND, Adjoint au Maire, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

-Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-12 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe du Service Assainissement de la commune annexé à la présente délibération

Délibération 17-2024

- Affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal - exercice 2023.

Le Conseil Municipal,

-Après avoir examiné le compte administratif du budget principal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

-Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 180 271.79 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

-DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+45 062.25 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 135 209.54 €
C. Résultat à affecter : =A+B (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 180 271.79 €
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 90 958.77 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	+ 84 094.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C.	=G+H +180 271.79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R002	180 271.79 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Délibération 18-2024

- Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'Assainissement – exercice 2023.

Le Conseil Municipal,

-Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

-Constatant que le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 21 981.15 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

-DÉCIDE à l'unanimité,

D'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 52 595.50 €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments	0.00€
c. Résultats antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	-30 614.35 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 21 981.15 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	164 436.19 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	446.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
	+ 21 981.15 €
AFFECTATION (2) = d.	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	+21 981.15 €
0.00	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

3. Affaires et questions diverses

- Cérémonie du 62^{ème} anniversaire du Cessez le feu de la Guerre d'Algérie : Dimanche 17 mars 2024 à 11 heures 45'
- Recensement de la population : le recensement s'est bien déroulé. D'après les données provisoires, on relève une légère hausse de la population.

Séance levée à 22 heures 45'
Le secrétaire de séance : Marlène ICHE

Le Maire d'Alban
Bernard LAFON

